

**Zeitschrift:** Energie extra  
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000  
**Band:** - (2003)  
**Heft:** 5

**Artikel:** La stratégie de SuisseEnergie  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-644097>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

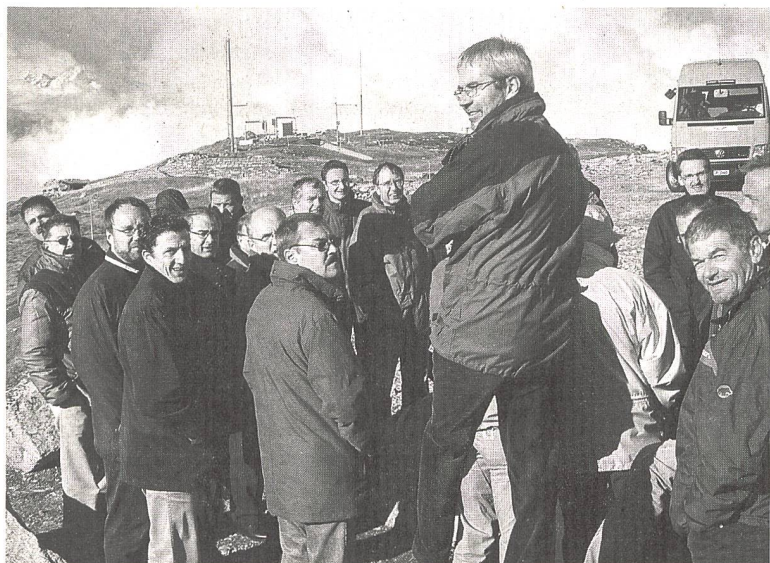
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**La Conférence des services cantonaux de l'énergie siège deux fois par an. Une fois à Berne, une fois dans un canton. A la dernière réunion, deux douzaines de participants ont visité le 12 septembre la centrale éolienne de Güttsch près d'Andermatt.**

**Stratégie.** A l'assemblée générale extraordinaire de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) du 26 janvier 2001, les cantons ont adopté leur stratégie dans le cadre du programme *SuisseEnergie*. Ils ont ainsi démontré leur intérêt pour une politique énergétique active compatible avec le développement durable.

Les cantons fixent comme première priorité de leurs activités la réduction de la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment, la seconde étant d'assurer au mieux la couverture des besoins restants par la récupération des rejets de chaleur et en recourant aux agents renouvelables. La stratégie globale de réalisation des objectifs est résumée dans la «*Stratégie dans le bâtiment SuisseEnergie*» (cf. encadré).

**Encouragement.** Selon les articles 13 et 15 de la loi sur l'énergie, des montants globaux sont accordés aux cantons qui mettent sur pied des mesures favorisant l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie, le recours aux énergies renouvelables et la récupération des rejets de chaleur.

En 2003, la Confédération a versé 14 millions de francs de contributions globales (en 2002: 13 millions) aux cantons disposant de leur propre législation en matière d'énergie, d'un programme d'encouragement cantonal ainsi que d'un crédit correspondant. Pour chaque franc de contribution fédérale, les cantons consacrent eux-mêmes 4 francs (43,2 millions). En tout, les cantons ont pu affecter en 2003 7,74 francs par habitant aux mesures d'incitation en matière d'énergie.

Les plus grandes parts de la manne fédérale de cette année sont tombées dans l'escarcelle des cantons de Bâle-Ville (1,62 million), Berne (1,57 million) et Vaud (1,35 million). Les cantons de Schwyz et Obwald, qui n'ont mis sur pied aucun programme d'encouragement dans le domaine de l'énergie, n'ont pour leur part obtenu aucune contribution globale de la Confédération.

De la totalité des fonds d'encouragement alloués en 2003 (Confédération + cantons, soit 56,2 millions), 28,7 millions ont été consacrés à l'utilisation rationnelle de l'énergie, 24 millions aux énergies renouvelables et 3,5 millions à la récupération des rejets de chaleur.

**Etude d'impact.** Les retombées concrètes de l'engagement en 2002 de ces 56,2 millions apparaissent dans une étude réalisée sur mandat de l'OFEN. Ses résultats sont surprenants: des économies de 4820 gigawattheures (mesurées pour la durée de vie totale des mesures), une croissance des investissements de 170 millions de francs, une augmentation de 900 personnes/année au niveau de l'emploi et une diminution des émissions de CO<sub>2</sub> de 68 000 tonnes par année!

En 2002, la plus forte promotion a été consacrée à l'énergie du bois, suivie par les améliorations de l'enveloppe des bâtiments dans les nouvelles constructions et les rénovations (MINERGIE, enveloppe, composants) et par les capteurs solaires.

Bref, grâce à une hausse des subventions de 33%, les cantons ont entraîné en 2002 un effet d'économie de 42% supérieur à celui de 2001!

CONFÉDÉRATION, CANTONS ET COMMUNES

# La stratégie de SuisseEnergie

**Dans le domaine du bâtiment, SuisseEnergie s'axe sur les objectifs d'une politique active et durable.**

- La **Confédération** encourage les découvertes et les nouvelles techniques dans les systèmes ainsi que dans l'enveloppe et les techniques du bâtiment, par le biais de la recherche et du développement appliqués. Elle veille à la diffusion des découvertes sur le marché à travers les installations-pilotes et de démonstration et une information ciblée. Quant aux associations professionnelles de l'industrie du bâtiment – qui édictent des normes –, elles lui permettent d'œuvrer aux progrès de la technique et au perfectionnement des normes dans le sens de la durabilité.

- Les **cantons** assument leurs responsabilités dans le domaine du bâtiment en déployant leur propre stratégie dans le cadre de *SuisseEnergie* (voir l'article principal).

- Dans la plupart des cantons, la mise en œuvre des lois sur l'énergie – et donc leur efficacité – est du ressort des **communes**. Celles-ci disposent la plupart du temps d'une marge de manœuvre confortable pour mener leur politique énergétique. Elles peuvent s'appuyer depuis la fin des années 80 sur le label Cité de l'énergie créé par les organisations écologistes. Plus de 90 Cités de l'énergie sont déjà certifiées.

- Les **normes MINERGIE** développées par les cantons permettent de réaliser de substantielles économies d'énergie tout en améliorant le confort. Il s'agit d'y recourir dès que possible et à large échelle pour les constructions ou les rénovations, en généralisant leur usage dans les bâtiments de la Confédération, des cantons et des communes et en misant sur elles dans les programmes d'encouragement cantonaux et les mesures librement consenties.

- L'Agence des énergies renouvelables (AEE) et les réseaux affiliés coordonnent et soutiennent la diffusion des **énergies renouvelables**.

- Des **conventions** portant sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'industrie, de l'artisanat et des bâtiments de services se répandent.

- energho**, l'Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie, a été créée pour accroître l'efficacité énergétique. Cette agence offre aux gros consommateurs des prestations ciblées sur une baisse de la consommation d'énergie dans l'exploitation.

- De concert avec l'OFEN, la **Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)** renforce dans le cadre de *SuisseEnergie* son activité normative concernant l'énergie.

- Comme les mesures librement consenties sont loin de suffire pour atteindre les objectifs dans le domaine du bâtiment, des **prescriptions** supplémentaires peuvent se révéler nécessaires afin d'encourager les technologies à bon rendement énergétique et les énergies renouvelables au niveau tant cantonal que fédéral. En outre, la loi sur le CO<sub>2</sub> habilite le Conseil fédéral à introduire dès 2004 une taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> dues aux combustibles et aux carburants fossiles. Le montant de la taxe sera inversement proportionnel à l'impact des mesures librement consenties et des prescriptions.